Formulaire

Candidature au Collège des Porteurs de Projets

VUE D'ENSEMBLE

Ce document est la version Word du formulaire pour vous aider à préparer les réponses qui doivent se faire obligatoirement sur le formulaire en ligne.

Avant de commencer

Qui peut candidater au Collège des Porteurs de Projets ?

Les associations loi 1901 et les entreprises sociales développant des projets de lutte contre la déforestation et restauration des écosystèmes par l’arbre (reforestation, agroforesterie, restauration de mangrove...) sur le terrain, en France et à l’étranger, peuvent rejoindre la communauté all4trees et devenir membre du Collège des Porteurs de Projets de l’association, sous réserve du respect des critères d’adhésion.

Attention : pour le moment, seules les organisations dont le siège social est en France sont habilitées à candidater.

Quels sont les critères d’adhésion ?

Pour valider son adhésion au Collège des Porteurs de Projets, l’organisation candidate doit répondre à un certain nombre de critères relatifs :

* à sa démarche ;
* à son caractère d’intérêt général ;
* à la typologie de ses projets ;
* aux solutions techniques qu’elle propose ;
* au volet social de son action.

Comment candidater ?

* Remplir le formulaire en ligne : <https://forms.gle/AoTEBHsUSBYhhaoy7>
* Envoyer les pièces justificatives (au format pdf ou excel) dans un dossier zippé et avec pour objet “Candidature CPP” à : loraine@all4trees.org
* **Seuls les dossiers complets seront traités.**

Nota : Il est préférable que l’organisation soit cooptée par un des membres de l’association all4trees avant d’engager une procédure de candidature.

GRANDES ÉTAPES

A/ Soumission de la candidature

L’organisation candidate doit remplir un formulaire en ligne avec les différents éléments nécessaire à la validation de la candidature.

 B/ Révision de la candidature

Au moins deux (2) membres du Comité de validation réalise la révision de la candidature avant soumission au Comité de validation.

C/ Période de vote

Pendant une (1) semaine (7 jours non-ouvrés), l’ensemble des membres du collège des porteurs de projets peuvent voter au sujet de la confiance et crédibilité de l’organisation candidate. Ce critère est pris en compte par le Comité de validation.

D/ Comité de validation

Le Comité de validation entérine la décision au sujet de l’adhésion de l’organisation candidate.

E/ Réponse

L’association all4trees transmet la décision au sujet de l’adhésion de l’organisation candidate. Si la décision est positive, la lettre de réponse, associée au bulletin d’adhésion doivent être retournés signés par l’organisation pour valider son adhésion.

COMITÉ DE VALIDATION

Le Comité de validation est la seule instance à pouvoir attribuer / retirer l’adhésion d’une organisation dans le Collège des Porteurs de Projets.

Il est composé de 5 membres :

* Au moins 2 membres du Comité de pilotage de l’association all4trees (non membres du collège des porteurs de projets)
* 3 membres du Collège des Porteurs de Projets

Pièces justificatives à fournir

Pour les associations :

* Statuts
* Publication au Journal Officiel
* Derniers comptes certifiés (jusqu’à 3 ans)
* Dernier compte d’emploi des ressource certifié
* Dernier rapport d’activités
* Exemple de rapport de mission terrain
* Liste d’indicateurs de suivi de l’impact des projets
* Document type d’approche
* Liste des partenaires locaux
* Un exemple de convention partenariale avec les porteurs de projets locaux
* Organigramme
* Liste des référents techniques + leur CV
* Exemple de diagnostic terrain
* Liste d’espèces utilisées
* Project Design Document (si concerné)
* Exemple de convention bénéficiaire terrain crédits carbone (si concerné)

Pour les entreprises sociales :

* Statuts
* Agrément ESUS
* Comptes certifiés sur les 3 derniers exercices clos (quand c’est applicable)
* Dernier rapport d’activités
* Document type d’approche
* Exemple de rapport de mission terrain
* Liste d’indicateurs de suivi de l’impact des projets
* Document type d’approche
* Liste des partenaires locaux
* Un exemple de convention partenariale avec les porteurs de projets locaux
* Organigramme
* Liste des référents techniques + leur CV
* Exemple de diagnostic terrain
* Liste d’espèces utilisées
* Project Design Document (si concerné)
* Exemple de convention bénéficiaire terrain crédits carbone (si concerné)

Formulaire

Informations sur votre organisation

* Êtes-vous :
	+ Une association loi 1901
	+ Une entreprise sociale
* Nom de l’organisation :
* Date de création :
* Adresse complète :
* Code postal :
* Ville :
* URL site web :
* Nom / Prénom - Président(e) (si association) :
* Nom / Prénom - Directeur(trice) :
* Email :
* Téléphone :
* Nom / Prénom - Interlocuteur(trice) principal(e) :
* Email :
* Téléphone :
* Courte présentation de votre organisation, sa mission, ses objectifs et ses activités (maximum 300 mots) :

Critère n°1 : Démarche de l’organisation

Sont éligibles à la qualité de membre du Collège des Porteurs de Projets, les organisations opératrices directes de terrain de projets de reforestation, d’agroforesterie et de lutte contre la déforestation. Les organisations doivent démontrer leur expertise en terme de pilotage de projets et d’accompagnement technique, ainsi que réaliser des missions de suivi (au moins 1 fois par an).

* Opérez-vous vous-même des projets sur le terrain ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, combien ? (seulement pour les projets de plantation d’arbres)
* Réalisez-vous des missions de suivi de vos projets sur le terrain ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, combien par an ?
* Utilisez-vous des indicateurs pour le suivi de vos projets ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, lesquels ?
* Collaborez-vous avec des partenaires locaux et les bénéficiaires de vos projets ?
	+ Oui
	+ Non
* Décrivez votre modèle d’approche de développement de projets terrain (enjeux, impacts environnementaux, sociaux et économiques recherchés, collaboration avec des partenaires locaux et implication des bénéficiaires…) (maximum 300 mots) ?
* Quelle est la durée d’engagement et d’accompagnement de vos partenaires locaux ?
	+ Moins de 3 ans
	+ Entre 3 et 5 ans
	+ Plus de 5 ans
* Si la réponse est “entre 3 et 5 ans”, pouvez-vous nous expliquer pourquoi ?
* Bénéficiez-vous d’un ou plusieurs experts techniques et/ou de pilotage de projet au sein de votre organisation/sur le terrain ?
	+ Oui
	+ Non
* Faites-vous des diagnostics en amont du développement de vos projets ?
* Oui, toujours
* Oui, parfois
* Non, jamais
* Si avez répondu “oui, parfois” ou “non”, pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Critère n°2 : Intérêt général

Sont éligibles à la qualité de membre du Collège des Porteurs de Projets, les organisations démontrant une mission d'intérêt général.

Si l’organisation est une association loi 1901 :

* Quel est le mode de gouvernance retenu par l’association ?
* Quel est le nombre d’administrateurs ?
* Quel est le nombre d’adhérents ?
* Quel est le nombre de salariés ?
	+ Au siège :
	+ Sur le terrain :
* Quel est le nombre de volontaires ?
* Quel est le nombre de bénévoles ?
* Quel est le montant de votre budget annuel ?
* Quelle est la part du budget allouée à la mission sociale et aux programmes ?
	+ Inférieure à 60%
	+ Supérieure à 60%

Si l’organisation est une entreprise sociale :

* Quel est le mode de gouvernance retenu par l’entreprise sociale ?
* L’entreprise dispose-t-elle de l’agrément ESUS ?
	+ Oui
	+ Non
* Vos statuts juridiques font-ils mention de l’utilité sociale de l’entreprise ?
	+ Oui
	+ Non
* Que représentent vos charges d’exploitation liées aux activités d’utilité sociale ?
	+ Moins de 66% de l’ensemble des charges d’exploitation
	+ Plus de 66% et plus de l’ensemble des charges d’exploitation
* Avez-vous mis en place une politique de réinvestissement solidaire de vos bénéfices ou de votre chiffre d’affaires ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, laquelle ?

Critère n°3 : Typologie des projets

Sont éligibles à la qualité de membre du Collège des Porteurs de Projets, les organisations développant des projets de lutte contre la déforestation et/ou de restauration des écosystèmes (forestiers, agricoles et urbains) par l'arbre (reforestation, agroforesterie, restauration de mangrove, plantation d'arbres en ville) générant à la fois des impacts environnementaux et sociaux positifs pour et par les communautés locales.

* Quelle est la typologie de vos projets ?
	+ Préservation (régénération naturelle, lutte contre la déforestation et la malforestation)
	+ Reforestation
	+ Agroforesterie
	+ Restauration de mangrove
	+ Plantation d’arbres en ville
* Pays d’interventions :
* Quelle est la vocation de vos projets de plantation d’arbres et quelle démarche adoptez-vous (300 mots maximum) ?
* Pendant combien d’années assurez-vous le suivi de vos projets ?
* Impliquez-vous les communautés locales et/ou les peuples autochtones dans le développement de vos projets ?
	+ Oui
	+ Non

Critère n°4 : Solutions techniques proposées

Sont éligibles à la qualité de membre du Collège des Porteurs de Projets, les organisations développant des projets de reforestation et d’agroforesterie en évitant l’utilisation d’espèces non-natives, invasives, et de réaliser des plantations mono-espèces, et n’utilisant pas de phytosanitaires et engrais chimiques.

* De manière générale, utilisez-vous des produits phytosanitaires ?
	+ Oui
	+ Non
* Utilisez-vous des espèces natives / locales dans vos projets ?
	+ Oui
	+ Non
* Faites-vous de la plantation mono-espèces ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, est-ce dans le cadre d’un projet de restauration de mangrove ?
	+ Oui
	+ Non
* Quelle est la proportion d’espèces natives utilisées dans vos projets ?
	+ Inférieure à 70%
	+ 70-90%
	+ Supérieure à 90%
* Si vous avez répondu entre 70 et 90%, votre organisation développe-t-elle des projets :
	+ D’agroforesterie ?
	+ De plantation d’arbres en ville ?
	+ De restauration de sols très dégradés ?
	+ Aucune des réponses ci-dessus
* Combien d’espèces utilisez-vous en moyenne par projet ?
	+ Moins de 5
	+ Plus de 5
* Si votre réponse est moins de 5 espèces, est-ce dans le cadre d’un projet de restauration de mangrove ?
	+ Oui
	+ Non
* Mettez-vous en place des pépinières sur les zones de vos projets ?
	+ Oui
	+ Non

Critère n°5 : Volet social des actions menées

Sont éligibles à la qualité de membre du Collège des Porteurs de Projets, les organisations qui prennent en compte un volet social important dans le développement des projets, pour et par les communautés en collaboration avec des partenaires locaux.

* Développez-vous des projets communs d’intérêt général, sous convention partenariale, avec une gouvernance des bénéficiaires et partenaires locaux ?
	+ Oui
	+ Non
* Développez-vous des projets sous contrat de prestation de service ?
	+ Oui
	+ Non
* Mettez-vous en place des stratégies de renforcement des capacités locales ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, lesquelles ?
* Disposez-vous de stratégies de sortie pour vos projets ?
	+ Oui
	+ Non
* Créez-vous des droits auprès des communautés locales et/ou peuples autochtones liés au carbone ?
	+ Oui
	+ Non
* Si oui, y-a-t-il transfert de ces droits des communautés locales et/ou peuples autochtones vers votre structure et vos partenaires financiers ?
	+ Oui
	+ Non

Critère n°6 : Signature de la Charte all4trees

Sont éligibles à la qualité de membre du Collège des Porteurs de Projets, les organisations partageant les valeurs de la communauté all4trees et signataires de la Charte all4trees.

* Votre organisation a-t-elle signé la Charte all4trees ?
	+ Oui
	+ Non

Si votre organisation n’est pas encore signataire, merci de télécharger le formulaire de la Charte de nous le renvoyer, signé, en même temps que les autres pièces justificatives.

À télécharger sur : <https://all4trees.org/charte/> (Je suis une organisation)

En signant la Charte, vous indiquez partager les valeurs de la communauté all4trees et vous engagez à les respecter.